



Mairie de Lachy

**Objet : retrait de délégation à un adjoint**

Tel : 03 26 80 58 97  
mairielachy@orange.fr

Le Maire de la commune de Lachy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L. 2122-18, L. 2122-20 et L. 2123-24,

Vu l'arrêté municipal n° 01-01 en date du 29 avril 2014, portant délégation de fonctions à Monsieur Jérôme RADET, adjoint au maire,

ARRETE

Article 1 : Les délégations conférées à Monsieur Jérôme RADET, 1<sup>er</sup> adjoint par l'arrêté susvisé sont rapportées.

Article 2 : Il est, en conséquence, mis fin au versement des indemnités de fonction octroyées à l'intéressé à compter du 31 mars 2018

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est transmise

- au représentant de l'Etat
- à la trésorerie de Sézanne
- à l'intéressé

Certifié exécutoire compte tenu  
De la notification le mardi 20 mars 2018  
Fait à Lachy, le mardi 20 mars 2018

Fait à Lachy le mardi 20 mars 2018

le Maire

Antonio RIBEIRO

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 20/03/2018 à 15:24:55  
Référence : eee236e003d8763373e3817d5f284936505569f